



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0695

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors - Neuville sur Saône**

objet : **Accès à la déchèterie de Givors et aux filières de traitement des déchets végétaux pour l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique La Cristallerie - Accès à la déchèterie de Neuville sur Saône pour l'association ADN Service - Conventions de partenariat**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacques, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0695**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors - Neuville sur Saône

objet : **Accès à la déchèterie de Givors et aux filières de traitement des déchets végétaux pour l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique La Cristallerie - Accès à la déchèterie de Neuville sur Saône pour l'association ADN Service - Conventions de partenariat**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pour soutenir le développement des activités d'insertion et pour favoriser la synergie entre le secteur de l'environnement et le secteur social, il est proposé de soutenir : L'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique (ITEP) La Cristallerie et l'association ADN Service, reconnus, respectivement, organisme d'intégration et de formation par le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005, et entreprise d'insertion par la direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle du Rhône.

L'ITEP La Cristallerie a pour mission de réaliser des actions de formation professionnelle dans un atelier d'entretien d'espaces verts publics ou privés et de donner des soins spécialisés pour des jeunes de 12 à 20 ans présentant des troubles du comportement.

L'association ADN Service, de son côté, réalise des actions d'insertion, notamment, en collectant des encombrants pour le compte des communes du Val de Saône et des bailleurs sociaux en direction des personnes présentant des difficultés de mobilité, soit par leur âge, soit par leur situation sociale.

Pour faciliter le fonctionnement de ces activités et au vu des activités déclarés par chacune de ces structures, il est proposé de permettre :

- à l'ITEP La Cristallerie d'accéder à la déchèterie de Givors dans la limite de 12 passages par an, pour ses déchets de type encombrants. Compte tenu que les activités de cet établissement se structurent autour de l'entretien d'espaces verts et dès lors que les quantités sont importantes, elle pourra accéder aux filières des déchets verts de la Communauté urbaine à hauteur de 40 tonnes,

- à l'association ADN Service d'accéder à la déchèterie de Neuville sur Saône dans la limite de 24 passages par an, pour ses déchets de type encombrants.

Les deux structures seront tenues, comme tout usager, de respecter le règlement intérieur des déchèteries. L'ensemble de ces conditions ont été reprises dans une convention pour chacun des organismes. Elles seront signées pour une durée d'une année reconductible tacitement trois fois. Toutefois, chacun des organismes pourra y mettre fin à tout moment avec un préavis de trois mois.

Par ailleurs, afin de faciliter l'instruction des demandes similaires de différentes associations, un projet de délibération est en cours d'élaboration afin de déterminer les conditions de recevabilité de ces demandes. Les objectifs poursuivis seront de soutenir le développement des activités d'insertion et favoriser la synergie entre le secteur de l'environnement et le secteur social, tout en conservant une maîtrise de la charge financière induite supportée par la collectivité ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions de partenariat :

a) - avec l'ITEP La Cristallerie pour l'accès à la déchèterie de Givors et aux filières de traitement des déchets végétaux,

b) - avec l'association ADN Service pour l'accès à la déchèterie de Neuville sur Saône.

2° - Autorise monsieur le président à les signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.